

**Approbation des règles d'attribution des
aides à la mobilité 2026-2027**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 29 septembre 2026**

Délibération 2026/09/CFVU – 162

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

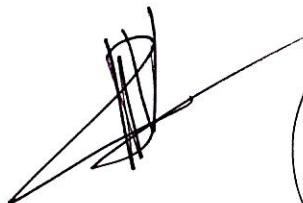
Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les règles d'attribution des aides à la mobilité 2026-2027.

Toulouse, le 29 septembre 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Règles d'attribution des aides à la mobilité 2026-27

Mouv'Occitanie
Erasmus+
AMI
Doctorants



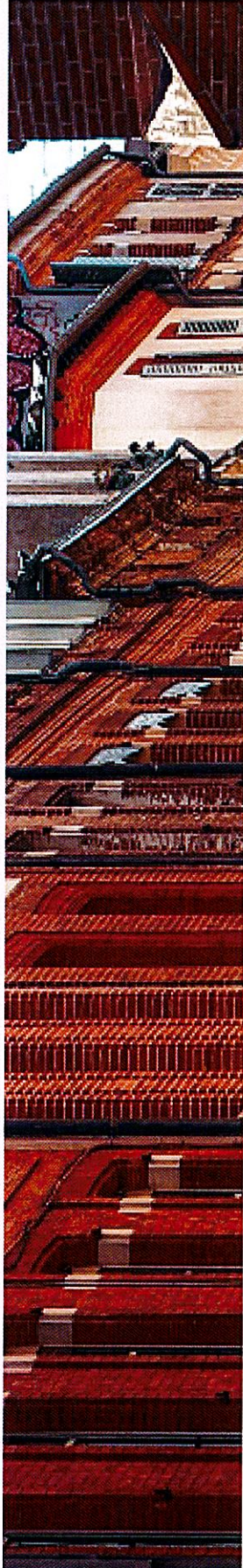
Université
de Toulouse



Les aides à la mobilité : une grande diversité de situations

- Deux types de zones géographiques : Europe et hors-Europe
- Deux types de profils étudiants : boursiers et non-boursiers
- Deux types de mobilités : mobilité d'études ou mobilité de stage
- Trois types d'enveloppes d'aides à la mobilité :
 - **Région Occitanie (Mouv'Occitanie)** : pour les étudiants boursiers et non-boursiers avec critère de Quotient Familial
 - **Erasmus+** : pour les étudiants en mobilité en Europe
 - **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (AMI)** : pour les étudiants boursiers uniquement

Règles d'attribution du dispositif Mouv'Occitanie



Mouv'Occitanie : un nouveau dispositif depuis 2024-25

- Délégation aux établissements de la gestion d'un contingent annuel de semaines d'aides à la mobilité : chaque semaine correspond à 75 € d'aide à la mobilité.
- Les établissements ont la responsabilité d'attribuer des semaines aux étudiants, la gestion financière étant conservée par la Région.
- **En 2025-26, 3 000 semaines ont été allouées à l'Université de Toulouse, soit 225 000 €.**
- **Critères fixés par la Région :**
 - Etudiants boursiers ou dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 20 000 €
 - Mobilité d'études ou de stage en lien avec l'obtention du diplôme (excluant ainsi les stages facultatifs et années de césure)
 - Pour les bourses d'études, 14 semaines maximum finançables pour un semestre de mobilité et 26 semaines pour une mobilité de deux semestres.
 - Pour les bourses de stage, la durée de la mobilité prise en charge est comprise entre 4 et 20 semaines et l'étudiant ne doit pas bénéficier d'une gratification supérieure à 800 € net mensuels.
 - Pas de cumul possible entre les semaines d'aide à la mobilité et le chèques géographiques.

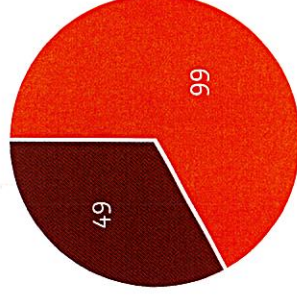
Mouv'Occitanie : bilan 2025-26 (au 14/09/2026)

2 126 semaines

Sur un total de 3000 semaines, 2 126 semaines ont été consommées. 29 étudiants éligibles au dispositif n'ont pas déposé leur dossier dans les temps auprès de la Région.

148 étudiants

144 étudiants ont bénéficié de semaines d'aides.



■ Boursiers ■ Non-boursiers

70 chèques

71 chèques de coopération de 600 € attribués aux étudiants en mobilité en Allemagne, au Canada, au Japon, en Catalogne, vers les îles Baléares, au Sénégal ou encore au Maroc (zones de coopération prioritaires de la Région Occitanie).

Mouv'Occitanie : règles 2026-27

- Demande d'un contingent de 3 000 semaines, soit 225 000 €.
- Financement accordé de 2 700 semaines, soit 202 500 €.
- Proposition : maintien des critères en vigueur lors de l'année 2025-26
- **ETUDIANTS BOURSIERS**
 - Etudiants boursiers en études ou en stage hors Europe (cumulable avec AMI)
 - Etudiants boursiers en stage ou en études en Europe si le forfait Région est plus intéressant que le forfait Erasmus+ (cumulable avec AMI, non-cumulable avec Erasmus+)
- **ETUDIANTS NON-BOURSIERS**
 - Etudiants non-boursiers en études ou en stage hors Europe
 - Etudiants non-boursiers en études Europe (cumulable avec Erasmus+)
 - Attribution de chèques géographiques (600 €) aux étudiants non-éligibles à l'aide ou si l'aide est inférieure au chèque.

Règles d'attribution du dispositif Erasmus+



Bilan Erasmus+ 2025-27 : un budget confortable, intégrant la mobilité des doctorants

Subvention pour la mobilité : contribution aux frais de séjour et frais de voyage

Type d'activité	Nombre de participants	Subvention
SMS – mobilité des étudiants à des fins d'études	145	305 750,00 €
SMT – mobilité des étudiants à des fins de stage	139	261 210,00 €
Total mobilité étudiante	284	566 960,00 €
STA – mobilité du personnel à des fins d'enseignement	10	11 000,00 €
STT – mobilité du personnel à des fins de formation	10	11 000,00 €
Total mobilité du personnel	20	22 000,00 €
Total mobilité	304	588 960,00 €

- Intégration à l'enveloppe UT de la subvention COMUE fléchée vers le financement de la mobilité des doctorants du site, soit 52 050 € disponibles pour des mobilités de stage courtes ou longues

Bilan Erasmus+ 2025-27 : des reliquats disponibles pour les mobilités 2026-27

- Un budget dépensé en 2025-26 pour la mobilité étudiante (études et stage) d'environ **520 000 €**, pour un total de **321 départs**.
- En ce qui concerne **les mobilités d'études**, nous enregistrons un reliquat d'environ **30 000 €** et en ce qui concerne **les mobilités de stage**, nous enregistrons un reliquat d'environ **17 000 €**.
- **Ces reliquats permettront de financer :**
 - L'appel à candidatures pour des bourses Erasmus+ de mobilité doctorale lancé en juin (environ 12 000 €)
 - Des mobilités longues d'études et de stage 2026-27

Erasmus+ enveloppe 2026-28 : une enveloppe en baisse

Subvention pour la mobilité : contribution aux frais de séjour et frais de voyage

Type d'activité	Nombre de participants	Subvention
SMS – mobilité des étudiants à des fins d'études	115	231 500,00 €
SMT – mobilité des étudiants à des fins de stage	147	258 900,00 €
Total mobilité étudiante	262	490 400,00 €
STA – mobilité du personnel à des fins d'enseignement	6	6 600,00 €
STT – mobilité du personnel à des fins de formation	14	15 400,00 €
Total mobilité du personnel	20	22 000,00 €
Total mobilité	282	512 400,00 €

- **490 400 €** fléchés pour la mobilité étudiante (tous cycles confondus)
- **Dont 51 245 €** fléchés vers la mobilité des doctorants du site

Erasmus+ 2026-27 : maintien des critères en vigueur (1)

Compte tenu de la baisse de la subvention, nous ne pouvons pas revoir nos critères à la hausse. Nous proposons donc de **conserver les critères d'attribution appliqués lors de l'année académique 2025-26.**

	Pays de Destination	Forfait mensuel études 26-27	Forfait mensuel stage 26-27
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	300 €	450 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	225 €	375 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	225 €	375 €

Erasmus+ 2026-27 : maintien des critères en vigueur (2)

- **Maintien des règles relatives à la durée financée**
- *Pour les mobilités d'études :*
 - De 2 à 3 mois de mobilité = financement intégral de la mobilité
 - Entre 3 et 4 mois de mobilité = 3 mois financés
 - Au-delà de 4 mois de mobilité = la durée prise en compte est celle de la mobilité à laquelle l'on retire 30 jours (un mois) de financement
- *Pour les mobilités de stage :*
 - Stage d'une durée inférieure ou égale à 4 mois = 2 mois financés
 - Stage d'une durée supérieure à 4 mois = 3 mois financés
- *Pour les mobilités de stage doctorales:*
 - Mobilité longue (2 mois ou plus) : financement complet
 - Mobilité courte (30 jours ou moins) : maximum de 20 jours financés

Erasmus+ 2026-27 : maintien des critères en vigueur (3)

Critères pour les personnes

1. en situation de handicap ou d'affectation de longue durée (ALD)
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)

[Zonage de politiques publiques | L'Observatoire des Territoires \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](#)

3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville
https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2
et pour le repérage des quartiers concernés :
<https://sig.ville.gouv.fr/>

4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7

5. bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3)

6. bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6)

7. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€

8. demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an

➤ Application uniquement des critères 1, 3 et 4.

Règles d'attribution du dispositif AMI

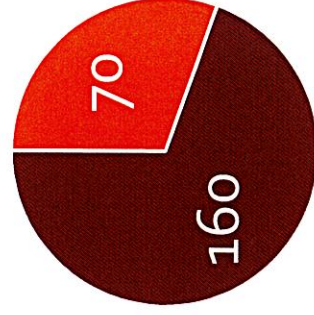


AMI : éléments de contexte

- Aide à la mobilité internationale (AMI) financée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Dotation allouée aux établissements par année civile.
- Permet de financer les mobilités à l'étranger d'études et de stage des **étudiants boursiers uniquement**.
- **400 € financés par mois de mobilité**, pour des séjours de minimum 1 mois. Un étudiant ne peut pas percevoir plus de 10 mois de financement AMI au cours de sa scolarité.

AMI : bilan 2025-26 et perspectives 2026-27

230 mobilités aidées



■ Etudes ■ Stage

- Total des dépenses 2025-2026 : environ 370 000€ (total prévisionnel au 14/09/2026)
- Budget **prévisionnel** disponible pour la rentrée 2026 : environ 128 000 €
- Allocation de l'enveloppe 2027 au début de l'année civile prochaine
- Plus de 100 mois économisés suite à l'introduction de la règle des 15 jours de mobilité pour financer le mois complet
- **Règle UT : Pour obtenir le financement d'un mois complet de mobilité, le nombre de jours de mobilité du mois doit strictement dépasser 14 jours.**

Generation 250

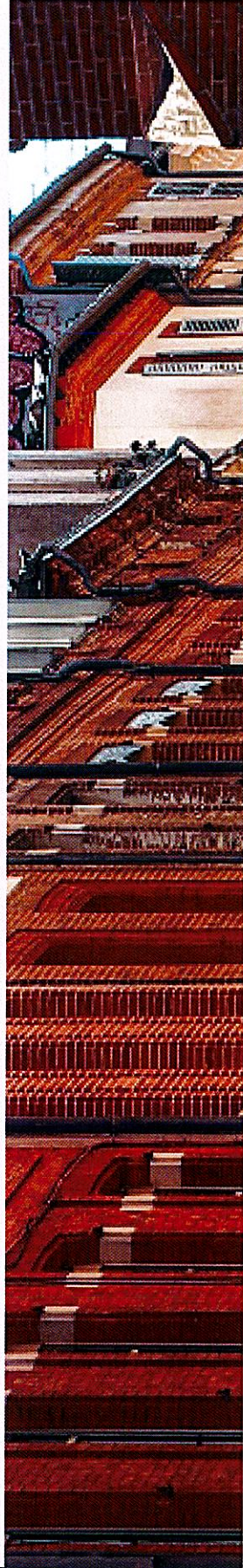


Proposition de non-cumul des aides à la mobilité avec le programme Generation250

- **Generation250** : Generation250 est une nouvelle initiative de bourses portée par l'ambassade des États-Unis en France et opérée par la MICEFA.
- Ce dispositif, mis en œuvre pour la première fois en 2026-27, permet de financer des séjours d'études d'un semestre pour des étudiants de licence au sein d'une université américaine. L'intégralité des frais sont pris en charge par la bourse.
- Deux étudiants de la FSI ont été sélectionnés pour un départ en janvier 2027 (L2 Physique et L2 MIAGE), sur un total de 25 lauréats (800 candidatures).
- Dans la mesure où la bourse couvre l'intégralité des frais de la mobilité, **nous proposons que les étudiants lauréats du dispositif ne puissent pas bénéficier des autres aides à la mobilité.**

Bourses de mobilité des doctorants : révision des montants voyage et séjour par destination

Vote requis pour avis de la commission



Éléments de contexte

- Un appel unique depuis juin 2026 pour financer la mobilité internationale des doctorants avec deux dispositifs de financement :
 - *Programme Erasmus+*
 - ouvert à tous les doctorants inscrits à l'UT (budget 52 050 €)
 - séjours financés intégralement si supérieurs à 2 mois
 - financement de 20 jours maximum pour les mobilités courtes inférieures à 1 mois
 - *Programme de la CR/UT*
 - mobilités financées de 1 à 2 mois
 - budget 30000 € (dotation Commission Recherche)
 - ouvert à tous les doctorants en inscription principale à l'UT

 **Proposition : maintien des règles en vigueur en 2025-26 pour 2026-27**

Dispositif 2026-27 mobilité internationale des doctorants (UT)

1 – mobilités vers la zone géographique « Erasmus »

• Forfait voyage :

Distance parcourue	10-99 km	100-499 km	500-1999 km	2000-2999 km
Moyen de transport écoresponsable [1]	56€	285€	417€	535€
Moyen de transport non écoresponsable	28€	211€	309€	395€

• Forfait séjour

Pays d'accueil	Séjour (€/mois)
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède.	450€
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Tchéquie, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.	375€

➤ Montants identiques quelle que soit la source de financement (**Erasmus+** ou **dispositif CR/UT**)

[1] Train, bus, covoiturage

Dispositif 2026-27 mobilité internationale des doctorants (UT)

2 – mobilités vers la zone géographique « hors-Erasmus »

Pays	Voyage (€ forfait)	Séjour (€/mois)
Europe (hors-Erasmus)	350	400
Maghreb	400	300
Afrique du sud	800	400
Madagascar	750	300
Afrique (hors Maghreb, Madagascar et Afrique du sud)	700	300
Proche et Moyen-Orient	550	400
Asie (hors Japon et Singapour)	800	400
Japon/Singapour/Australie/Nouvelle Zélande	950	600
USA/Canada	700	500
Amérique Centrale/Mexique	750	400
Amérique Latine	850	400

- Maintien des forfaits mis en œuvre lors de l'année 2025-26 :
financement uniquement CR/UT

Dispositif 2026-27 mobilité internationale des doctorants (UT)

• *Complément Inclusion*

Les mobilités pourront faire l'objet d'un financement complémentaire « inclusion » à hauteur de 250 €/mois.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, l'un des deux critères d'éligibilité suivants doit être rempli :

- Participant en situation de handicap ou d'affectation de longue durée (ALD) ;

ou

- Participant habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville.

Une pièce justificative devra être fournie avec la candidature.

Séjour (€/mois)
250€ par mois

➔ Proposition : maintien des règles en vigueur en 2025-26 pour 2026-27